

Limite de propriété rétablie suivant :
 - Plan et procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites signés par l'ensemble des parties dressés par M. VIEUVILLE Yoan le 02/06/2020.

Application cadastrale nécessitant une régularisation

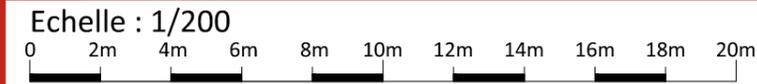
Limite de propriété rétablie suivant :
 - Procès-verbal et plan de bornage dressé le 24.02.2023 par M. FABRE-ROUSSY, Géomètre-Expert à NÎMES.

Document technique
 Les limites et cotations des lots figurées sur ce plan, ne seront garanties qu'après avoir réalisé le piquetage définitif des lots en fin de travaux. Elles ne sont pas opposables aux tiers. Ce document n'est pas destiné à définir des limites foncières. Il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou de droit réel.

- LEGENDE**
- Découpage des lots
 - Limites définies précédemment
 - - - Limite de zone constructible
 - R+1 et/ou R0
 - R0 (h max. = 4m)
 - Jumelage obligatoire
 - 1126 Numéros cadastraux
 - Application fiscale issue du plan cadastral
 - 350 m² Superficie indicative

NOTA :
 - Hauteur des lignes électriques mesurées le 26/01/2015.
 - Le fond de plan topographique et celui réalisé par le cabinet RELIEF GE avant travaux, il ne tient pas compte des éventuelles modifications apportées depuis.

IMPORTANT :
 - Ce document n'est pas destiné à définir des limites de propriété. Il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou droit réel.
 - L'emplacement des différentes viabilités est donnée à titre indicatif. Elle est issue de la phase avant projet sommaire et est susceptible d'évoluer compte tenu de l'exécution des travaux.
 - Préalablement à toute étude, il faudra prendre connaissance de l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur et de la faisabilité du projet (notamment raccordement et adaptation au sol, etc...)
 - Ce document ne doit en aucun cas être utilisé en tant que plan d'exécution.
 - La végétation existante n'est pas systématiquement représentée.
 - La position, les altimétries et la nature des aménagements (abris compteurs, branchements, etc...) pourront évoluer en phase d'exécution.



Maitrise d'Ouvrage:
TERRES DU SOLEIL
 Centre Commercial - Route de Nîmes
 30980 SAINT DIONISY
 Tel : 04.66.59.80.60
 Web: www.terresdusoleil.com



Maitrise d'Ouvre
RELIEF NIMES
 Immeuble le Carré 20-50 / BP 90010
 240 Chemin de la Tour de l'Evêque 30023 NIMES CEDEX 1
 Tél: 04.66.38.14.10
 Courriel: nimes@reliefge.fr



Lotissement de "VILLA GALLUS"
EXTRAIT DU PLAN DE COMPOSITION réglementaire
LOT 2
GALLARGUES LE MONTUEUX (30)
 Section AH - Parcelle n° 543p
 N° dossier : 14179N-03
 Date : 27.03.2023